



PIECES A FOURNIR

OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ELEVES

- Les 4 fiches recto-verso, ci-jointes, dûment complétées, datées et signées,
- 2 photos d'identité pour chaque enfant **obligatoire**, (photos sur papier normal acceptées)
- 5 timbres postaux **autocollants, (par famille)**
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant pour les activités péri et extrascolaires **pour l'année 2021-2022** (à fournir avant la rentrée des classes)
- Extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce,
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour tout traitement médical particulier,

SPECIFIQUES A LA CANTINE

- Dernier bulletin de salaire du couple ou autre justificatif de travail**

SPECIFIQUES A LA GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

- Notification du quotient familial de la CAF

OU

- Avis d'imposition recto verso (soit pour l'année 2021 : avis d'impôt 2020, impôt sur les revenus de l'année 2019)
- Justificatif des prestations familiales

Sans justificatif de revenus le tarif le plus haut pour le service concerné s'appliquera d'office

Selon l'évolution de la réglementation et des activités proposées, d'autres attestations ou certificats médicaux pourront vous être demandés ultérieurement.

DOSSIER COMPLET A DEPOSER AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE OU DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE ANNEXE AVANT LE JEUDI 24 JUIN 2021

PASSE CE DELAI, VOTRE ENFANT SERA INSCRIT SUR LISTE D'ATTENTE ET NE POURRA PAS RESTER A LA CANTINE ET/OU A L'ACCUEIL DE LOISIRS A LA RENTREE.



VILLE
DE
SOSPEL

DOSSIER PREMIERE INSCRIPTION A LA CANTINE, AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine, une ou plusieurs des activités proposées par la Commune de Sospel en dehors du temps scolaire. Dans ce cas, une inscription est nécessaire et obligatoire pour chaque année scolaire (**sans inscription, votre enfant ne pourra pas être accueilli**).

Le présent dossier vous permet de fournir en une seule fois les pièces justificatives pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) pour les différents accueils proposés par la ville :

- Les accueils périscolaires du matin et du soir,
- La cantine,
- Les accueils du mercredi toute la journée et des vacances scolaires.

Le dossier unique est constitué de 4 feuilles à remplir **lisiblement recto-verso** et de documents à fournir (liste au verso).

Les activités choisies seront facturées. Si vous cochez la case « *Extrascolaires des Vacances* », nous vous ferons parvenir, par mail, le programme et la fiche de réservation des jours à chaque période de vacances.

Tout changement est à signaler par écrit soit par mail ccas@sospel.fr soit par courrier **Mairie Annexe Service Enfance-Jeunesse**.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la Mairie ainsi que sur demande à l'accueil. Ce dossier est à retourner complet avant le **JEUDI 24 JUIN 2021 à la mairie annexe**.

Après cette date, votre enfant sera inscrit sur liste d'attente et ne pourra pas bénéficier des services à la rentrée en Septembre.

La liste des pièces à fournir se trouve au verso